

Edito >

2026 : solidarité et proximité au cœur de l'action

Nous voici en 2026. Nous espérons que vous avez passé de belles fêtes et que vous avez pu partager des moments chaleureux avec vos proches. Ce début d'année est l'occasion de remercier les agents des services publics qui assurent, quelle que soit la période, la continuité de leurs missions au service de tous.

Avec 2026, s'ouvre une nouvelle page de la vie démocratique locale. Les élections municipales sont un moment privilégié de réflexion sur notre vie collective de proximité. L'engagement d'un élu, c'est celui de vous représenter et se dévouer à l'intérêt général. Après un mandat entamé au cœur de la crise covid, cette échéance va ouvrir un nouveau cycle. Les défis du 21ème siècle sont nombreux et exigeants à relever tant la transformation de la société est rapide et l'adaptation au changement climatique et aux nouvelles menaces modifient petit à petit notre quotidien.

Ce mandat municipal s'accompagnera nécessairement de la remise à plat de la décentralisation et du financement des politiques locales. Nous le vivons avec dureté, parfois, au Conseil départemental où les recettes, issues des décisions nationales, ne suivent pas l'évolution inéluctable des dépenses. La protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le fort vieillissement de la population, par exemple, sont des dépenses de solidarité obligatoires qui sont et seront nécessairement en augmentation dans le contexte actuel. Pour autant, il est essentiel que le Conseil départemental continue à en faire une priorité.

Il en va de même des routes, thème de ce numéro de Manche mag. La Manche dispose du plus long linéaire de routes départementales de France et son entretien est un enjeu majeur de sécurité. La fin programmée des OPAL, ces opérations pour les travaux sur les petites routes, apparaît comme un choix regrettable. Pour garder des financements en investissement, nous plaçons pour limiter les routes nouvelles et une redéfinition des politiques d'infrastructures routières basée sur la sécurisation des axes existants.

Pour conclure, en ce début d'année, nous voulons, surtout, vous adresser nos meilleurs vœux pour 2026 avec des pensées sincères de santé et de solidarité.



**Les conseillers départementaux du groupe vous présentent
leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**

Conseil départemental de la Manche - 50050 Saint-Lô cedex - groupe.gse50@manche.fr

Bon à savoir...

Votre lettre numéro 14

Nous avons le plaisir de vous partager notre nouvelle lettre. Elle est principalement consacrée à la séance plénière du 12 décembre. Nous avons eu l'occasion de prendre position sur différents sujets et vous découvrirez les arguments que nous avons développés.

Une partie de cette lettre revient, plus spécifiquement, sur le long débat autour du projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Nous vous partageons les actions que nous avons menées avant le débat afin d'expliquer, une nouvelle fois, notre vision globale.

En fin de lettre, vous pourrez lire un compte-rendu de notre visite dans les locaux de l'association "Au fil de l'eau".

Nouveau : Utilisez les liens

Un nouveau moyen d'accéder directement aux contenus externes est disponible. Partout où vous trouverez des QR-Codes, il vous est possible de cliquer sur vidéo ou texte et d'accéder directement au contenu. Pratique lors de la lecture de la lettre sur écran :

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

La plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Vimeo. Le second QR-Code renvoie à l'intervention en vidéo.



65 C.
Et pour les conseillers départementaux, vous avez cet état en annexe.
Merci pour cette présentation. Si vous n'avez pas de demande parole

Ordre du jour

- HORS SERIE -	
0-01	Atténuation et adaptation - Stratégie départementale en faveur de la transition écologique
0-02	Motion "Le financement de l'Aide sociale à l'enfance"
0-03	Motion "La sauvegarde du modèle social français par la rénovation des relations et des financements des politiques sociales des Départements"
- ACTION SOCIALE -	
1-01	Conventionnement tripartite Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - Agence régionale de santé Normandie - Département de la Manche (2025-2028)
1-02	Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2025-2029
1-03	Actualisation du RDAS de l'autonomie au 1er janvier 2026
- APPUI AUX TERRITOIRES -	
2-01	Espace René Le Bas - Etat de l'avancement du projet de cession de l'espace René Le Bas, situé à Cherbourg-en-Cotentin
2-02	Renouvellement de la "Convention départementale de partenariat du Projet éducatif social local (PESL) : consolider, valoriser et enrichir"
2-03	Projet de mandature 2022-2028 - Validation du Contrat de territoire Manche 2025-2030 de la communauté de communes de la baie du Cotentin
2-04	Projet de mandature 2022-2028 - Validation du Contrat de territoire Manche 2025-2030 de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie
- NATURE ET INFRASTRUCTURES -	
3-01	Projet de mandature 2022-2028 - Révision des niveaux de service
3-02	Projet de mandature 2022-2028 - Contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin - Choix d'une solution d'aménagement
3-03	Projet de mandature 2022-2028 - Modernisation de l'itinéraire Granville-Avranches - RD 673 - Suites de la concertation préalable et enseignements de la maîtrise d'ouvrage

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance plénière

12/12/2025

Intervention de Karine Duval



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
En préparant cette prise de parole, je pensais pouvoir faire assez court... Mais, je me suis rendu compte que j'avais quelques sujets importants à partager avec vous, au nom du groupe, en ce début de séance plénière.

La lettre

Alors, sans attendre, je commence avec un premier point. Car en préambule de nos débats, nous vous avons envoyé, chers collègues une lettre concernant le

rapport sur le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Je voulais juste prendre le temps de vous vous expliquer notre démarche.

Ce sujet fait couler beaucoup d'encre, tellement l'incompréhension de la position du Département et de son manque d'ouverture à la discussion avec les élus du territoire semble en totale incohérence avec ce qui est pratiqué ailleurs dans la Manche et ce que nous pouvons pratiquer s'agissant de la politique contractuelle qui est très appréciée. Nous en aurons un exemple flagrant de cette différence de traitement, cet après-midi, en comparant la proposition d'aménagement de l'axe Granville-Avranches et celle concernant le contournement sud-ouest. Cette lettre, donc, est une démarche originale ; nous avons pensé utile d'utiliser ce moyen, peut-être désuet, pour vous faire part, de manière posée, du fond de notre pensée. Il y a, dans le débat autour de ce dossier, une approche de politique locale et d'aménagement du territoire qui, seules, fondent notre réflexion. C'est ce que nous voulons vous faire comprendre, ce que nous défendons, vient du fait que nous connaissons notre territoire, son développement, les habitudes et attentes de ceux qui y vivent, y travaillent, y entreprennent. Et nous ne sommes pas les seuls, plusieurs élus du Cotentin se sont exprimés dans ce sens. Il n'y a aucune honte à faire comme l'Ille-et-Vilaine ou la Mayenne... et à admettre que nous faisons fausse route en se focalisant sur un projet de route dépassé, couteux, insoutenable d'un point de vue financier, environnemental, réglementaire et urbanistique. A travers cette lettre, nous voulons vous faire comprendre que le Conseil départemental peut et doit agir sans perdre de temps. Si vous saviez l'énergie que les acteurs locaux sont prêts à donner pour la construction d'un grand projet de mobilité, d'accueil des populations, d'aménagement qui soit adapté, moderne, sobre et audacieux. On a tout pour faire du Cotentin un territoire exemplaire.

Oui, nous voulons vraiment que vous ayez conscience que nous avons rendez-vous avec l'histoire. Ce sont les 30 à 40 prochaines années que nous dessinons aujourd'hui. Et le Conseil départemental, par ces décisions, est l'acteur moteur de cet élan. Avec cette lettre, nous vous demandons à la fois d'être cohérents, mais surtout, de nous faire confiance. Je sais, venant de la « cheffe de l'opposition » c'est une supplique qui peut paraître étrange. Pourtant, vous le savez, dès le début du mandat, nous vous avons affirmé que nous partagions une valeur fondamentale : celle d'agir, avec conviction, au service de notre territoire, au service des Manchoises et des Manchois. C'est un esprit constructif, une dynamique collective, que nous voulons porter dans le débat et les propositions autour de ce projet de contournement.

Légion d'honneur

Sans transition... en commençant mon propos par la lettre, je savais que j'allais directement parler avec passion, la passion de l'action publique, en omettant de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre nomination au grade de chevalier

dans l'ordre de la légion d'honneur. Cette reconnaissance salue à la fois un parcours au service des autres et de l'action collective. Elle apporte aussi, peut-être, une forme de sagesse à qui la porte en boutonnière... ça, à vous de nous dire !

Financement des collectivités locales et ASE

Plus sérieusement, pour revenir à notre session, nous n'aurons pas de rapport budgétaire cette fois puisque nous attendrons le début d'année pour les orientations budgétaires et le vote du budget. Nous avons maintenant pris l'habitude de ce calendrier décalé tant notre dépendance aux financements de l'État nous commande d'attendre l'adoption (ou non...) des lois de finances pour bâtir, au plus juste, un budget conforme aux recettes attendues et aux efforts demandés par l'État. A prononcer ces quelques mots, je me dis que l'autonomie des collectivités locales est aujourd'hui un concept bien lointain même s'il est inscrit dans la constitution... à la nuance près qu'il est question de « libre administration ». Alors, oui, nous avons la liberté de nous administrer mais le cadre est devenu tellement contraint, les recettes sont aujourd'hui tellement décorrélées de la réalité du dynamisme du territoire que c'est une liberté... très surveillée... Nous avons un système qui marche sur la tête. D'un côté, nous devons faire face à des dépenses de fonctionnement contraintes et en expansion, liées, en particulier, aux dépenses croissantes de solidarités, d'un autre côté, nous devons les financer avec des recettes non pérennes.

Nous reviendrons, tout à l'heure, sur ces thématiques en portant, ici, les deux résolutions adoptées lors des assises des départements de France. Celle sur la protection de l'enfance nous tient particulièrement à cœur. Vous savez combien, depuis deux mandats, nous n'avons cessé de demander une prise en charge de ce secteur à la hauteur des besoins. Mais reconnaissons qu'au-delà de la responsabilité du Département, il y a un tel délaissement de l'action de l'État sur les actions qui le concerne, en particulier la pédo-psychiatrie, que la compensation financière s'impose. Pour autant, ce n'est pas la solution, puisque ce n'est pas cela qui aidera les jeunes, les enfants, les familles. Ce sont des professionnels dont nous avons besoin, ce sont des places en structures, c'est une reconnaissance des métiers de l'accompagnement comme les AESH etc. L'État doit prendre sa part. Nous l'évoquerons en partie sur le Priac tout à l'heure... Chaque année nous redisons la même chose... et pourtant, l'État fait la sourde oreille... Vous nous proposerez de signer une convention tri-partite mais pour quels résultats ? Protéger les enfants, les accompagner, soigner leurs troubles... le manque d'investissements et de moyens est un scandale national. Les dérives, les situations dramatiques, sordides, commencent à faire la une de l'actualité. C'est terrible d'en arriver là, mais c'est nécessaire pour créer un véritable électrochoc ! En tout cas, pour notre part, nous ne pouvons nous contenter de compensations financières, il faut des moyens, humains, en particulier.

Rapport social 2024

Enfin, nous souhaitons aborder les données du rapport social 2024 qui mettent en lumière plusieurs facteurs qui fragilisent la santé au travail de nos agents et qui doivent retenir toute notre attention.

D'abord, l'absentéisme lié aux arrêts maladie demeure très élevé : plus de 850 agents ont été touchés par la maladie ordinaire cette année ! Et les situations de longue maladie, d'inaptitude ou de reclassement se multiplient. Ces indicateurs, au-delà des chiffres, traduisent une fatigue importante, voire un véritable épuisement professionnel, particulièrement dans les filières sociales et médico-sociales.

Cet épuisement s'explique en partie par un phénomène structurel : la dépendance croissante aux financements par appels à projets. Ces mécanismes, très présents dans le champ social, placent les équipes dans une incertitude constante. Les missions doivent sans cesse être renégociées, réécrites, redimensionnées. Cette instabilité empêche les professionnels de se projeter, fragilise les collectifs de travail et accroît la charge mentale.

Elle contribue également à un turn-over élevé, particulièrement chez les jeunes

Ordre du jour

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

4-01	Création du musée de Foucarville, le Musée de la captivité (MUCAP) - Soutien financier
4-02	Création du musée de Foucarville, le Musée de la captivité (MUCAP) - Soutien financier
4-03	Délégation de compétence au président - Bilan des dons d'œuvres patrimoniales

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

5-01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du vendredi 3 octobre 2025
5-02	Taxe aménagement 2026 - Modification des modalités de répartition du produit de la taxe aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
5-03	Gestion des ressources humaines - Evolution des postes et de l'organisation
5-04	Gestion des ressources humaines - Les astreintes au Département de la Manche
5-05	Autorisations de programme - Mise à jour à la suite du changement de système d'information financier (sans incidence financière)
5-06	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
5-07	Versement d'acomptes sur les subventions 2026 pour les organismes Attitude Manche, SMANM, SyMEL, SMPH et SDIS
5-08	Délégation de compétence au Président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique

agents, qui choisissent plus volontiers des CDD plutôt qu'un CDI, faute de perspectives claires ou en raison d'un marché du travail très mobile. Cela entraîne des rotations importantes, des pertes de compétences et une surcharge pour ceux qui restent.

Dans ce contexte déjà exigeant, la qualité du dialogue social est un levier indispensable. Un dialogue social nourri, régulier, transparent et véritablement partagé permet d'anticiper les tensions, d'identifier les besoins et de construire des solutions réalistes avec les agents et leurs représentants. Plus le dialogue social sera solide, plus nous pourrons réduire les risques psychosociaux et renforcer

la cohésion des équipes.

Nous savons que la collectivité ne pourra, à elle seule, compenser l'ensemble des difficultés car le climat de travail réellement serein dépendra aussi des choix de l'État, notamment en matière :

- De financement pérenne des missions sociales ;
- De stabilisation des dispositifs ;
- Et de reconnaissance durable des métiers du lien et de l'accompagnement.

Sans visibilité budgétaire, les équipes restent sous pression ; avec un financement stabilisé, elles peuvent se projeter, se former, s'engager dans la durée et offrir un service public de qualité. Il s'agit donc pour nous, élus, de

continuer à nous mobiliser, localement et nationalement, pour défendre cette exigence de pérennité. C'est une condition essentielle pour préserver la santé de nos agents, stabiliser les parcours professionnels et garantir la continuité des missions fondamentales de notre collectivité.

Je vous remercie pour votre écoute attentive.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Rapport 0.02 > Motion "Le financement de l'Aide sociale à l'enfance"

12/12/2025

Intervention de Pierre-François Lejeune

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Je veux d'abord saluer l'esprit transpartisan qui nous rassemble aujourd'hui. Lorsque tous les Départements, quelles que soient leurs sensibilités, portent la même alerte avec la même force, c'est que nous avons franchi un point de rupture.

Car ce que nous mettons en lumière dans cette résolution, c'est un constat simple : l'Aide sociale à l'enfance absorbe aujourd'hui, seule, les carences du droit commun — santé, handicap, scolarité, protection judiciaire. Les chiffres nationaux sont implacables.

Ce n'est acceptable ni pour les enfants, ni pour les familles, ni pour nos équipes. Nos services se retrouvent en première ligne face à des situations d'une violence inédite : prostitution de

mineures, psycho-traumatismes, addictions, troubles graves de santé mentale. Les reportages récents — notamment Envoyé spécial — ont révélé ce que nous dénonçons depuis longtemps : l'exploitation sexuelle des mineurs est une réalité insupportable. Et le rapport de la commission d'enquête, rédigé notamment par la députée socialiste Isabelle Santiago, l'a démontré : de la Justice à la Santé mentale, de l'Éducation au Handicap, l'État porte une responsabilité majeure dans les défaillances actuelles.

Ces constats, nous les retrouvons pleinement ici, dans la Manche. Hier encore, l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance l'a rappelé :

- +13 % d'informations préoccupantes en un an,
- 4 % des enfants manchois accompagnés ou accueillis à l'ASE,
- davantage d'alertes alors même que la natalité baisse.

Cette progression des vulnérabilités sans « progression des moyens » est exactement ce que vivent l'ensemble des Départements. Alors, soyons clairs : nous ne pourrons pas continuer seuls.

On nous annonce une nouvelle loi ; très bien. Mais les précédentes ne sont pas

pleinement appliquées faute de moyens. Ce qui manque, ce n'est pas un texte supplémentaire : ce sont des financements à la hauteur d'une compétence régalienn.

La protection de l'enfance, c'est l'affaire de tous. Je suis fier que notre assemblée le dise d'une seule voix.

À l'État, maintenant, d'entendre cette unanimité.

Vote : le groupe a voté **POUR**



[Texte](#)



[Vidéo](#)



Intervention de Karine Duval

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
Les Assises de Départements de France ont mis en évidence une réalité que nous connaissons bien : les Départements, et particulièrement un territoire rural comme la Manche, sont aujourd'hui pris dans un effet ciseaux qui fragilise nos capacités d'action. Nos dépenses sociales augmentent plus fortement que nos recettes. Et l'État nous impose de contribuer à combler un déficit pour lequel nous n'y pouvons rien ! Ce constat est désormais partagé par tous.

Je veux reconnaître les points positifs obtenus collectivement :

Le Fonds de sauvegarde porté à 600 millions d'euros ;

Le maintien des critères d'éligibilité ;
Et l'abandon du DILICO 2.

Ce sont des décisions concrètes et utiles pour nos budgets. Mais il reste des manques importants.

La résolution ne reprend pas, par exemple, la proposition d'affecter une part de CSG pour financer durablement l'APA et la PCH. Pour nous, c'est un outil simple et stable pour sécuriser l'accompagnement de nos aînés et des personnes en situation de handicap. Cette idée, portée par le groupe de gauche a été reprise dans un amendement dit de « compromis » et il a ainsi été introduit dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale sous l'article 6 bis : affectation de la hausse de la CSG de 1,4 point (de 9,2 à 10,6%) sur les produits d'épargne financière à la branche autonomie, via une contribution financière pour l'autonomie (CFA). Le compromis a porté ses fruits et nous nous en félicitons tout comme l'unanimité des votes favorables des députés manchois.

Je veux aussi rappeler un point essentiel : dans un département rural comme la Manche, nous avons besoin de reconstruire un pacte social républicain clair entre l'État, le

Vote : le groupe a voté **POUR**



Département et les habitants. Car chaque territoire a ses particularités : chez nous, par exemple, des distances plus grandes, parfois moins de services, et des situations d'isolement que nous connaissons tous.

Pour que la solidarité fonctionne, il faut que chacun – État comme collectivités – assume pleinement ses responsabilités.

Pour finir, je voudrai citer, plusieurs sujets importants ne sont pas traités dans la résolution : la réforme des ARS, le rôle du Département dans la santé, l'éventuelle allocation sociale unique, ou les futurs transferts de compétences.

En résumé : nous progressons, mais il reste encore du travail pour garantir aux Départements un financement adapté, stable et juste.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Intervention d'Odile Lefaix-Véron

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
Nous sommes réunis aujourd'hui autour d'une convention qui marque une étape importante pour notre

territoire et pour la branche autonomie de la Sécurité sociale. Cette convention 2025 2028 entre la CNSA, l'ARS Normandie et le Département de la Manche traduit une volonté claire : celle de renforcer la coopération, de dépasser les logiques en silos et de bâtir un véritable service public départemental de l'autonomie. Elle est à mettre en parallèle avec le nouveau schéma départemental de l'autonomie qui a fait l'objet d'un débat lors de la dernière séance plénière. De ce document titré « Ensemble, relevons les défis de l'autonomie » nous répondions : « Pas sans moyens, pas sans les premiers concernés, pas sans

ambition sociale ». Ce sont deux visions différentes qui se sont confrontées : une proposition d'optimisation de l'offre alors que nous, nous voulions œuvrer pour transformer la société à travers l'anticipation, l'innovation sociale et l'ambition collective. C'est pourquoi nous avons voté contre ce schéma.

Ceci dit, pour revenir à la convention, il y a des points positifs à saluer qui affirme que l'autonomie n'est pas une faveur mais un droit universel, garanti par la solidarité nationale, qu'un diagnostic territorial établi avec les données du vieillissement, les atypies liées au handicap montrent une connaissance fine de nos réalités

Vote : le groupe s'est **ABSTENU**



locales, le rôle des aidants est enfin pleinement pris en compte, avec la volonté de développer des solutions de répit et de soutien et que les personnes concernées sont associées à la réflexion et à la construction des politiques publiques.

Cette convention est une base solide, mais elle ne doit pas être une fin en soi. Elle doit être un levier pour des actions concrètes, mesurables et financées. Cette convention est un outil de cadrage stratégique plus qu'un plan opérationnel. Elle fixe des principes et des intentions louables (coopération, transparence, lisibilité, inclusion), mais reste en partie déconnectée des réalités du terrain. Les données démographiques et sociales du département montrent des fragilités majeures (isolement, pauvreté, santé mentale, déficit médical) qui nécessitent des mesures rapides et ciblées.

Notre responsabilité politique c'est aussi de dire ce qui manque, ce qui

reste à faire, et ce qui doit être amélioré. Cette convention est trop normative car elle accumule les références légales et réglementaires, au risque de perdre en lisibilité pour les acteurs de terrain, elle peut générer des chevauchements et des lenteurs si les rôles ne sont pas clarifiés. La communication doit être renforcée et diversifiée car les enquêtes montrent également que beaucoup d'usagers ne connaissent pas les missions de la MDA ni leurs droits.

Le décalage entre ambitions et réalités existe notamment le déficit de médecins traitants, la surmortalité par suicide et par alcool, l'isolement et la pauvreté des seniors. Les financements sont évoqués, mais la déclinaison budgétaire locale reste floue. Or, sans moyens clairs et chiffrés, les ambitions risquent de rester théoriques. Ces fragilités appellent des réponses rapides et ciblées, au-delà des grands principes. Notre devoir est de

transformer ces engagements en résultats tangibles pour les habitants de la Manche

Nous devons donc, collectivement, exiger plus de clarté, plus de moyens et plus de réactivité. Car derrière les textes et les chiffres, il y a des vies, des familles, des parcours qui ne peuvent plus attendre. Saluant les avancées portées par cette convention tout en y voyant les mêmes limites d'approches que celles du schéma autonomie, nous nous abstenons.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Rapport 1.02 > (PRIAC) 2025-2029

12/12/2025

Intervention de Frédérique Boury

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
L'Comme chaque année, nous donnons notre avis sur le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC), élaboré par l'Agence Régionale de Santé

En effet, le PRIAC est un document important qui définit les priorités régionales dans le financement des services et établissements du secteur médico-social.

Il impacte directement celles et ceux qui, dans la Manche, ont besoin d'une prise en charge adaptée du fait de leur

handicap ou de leur perte d'autonomie. Le PRIAC se positionne au cœur de nos compétences en matière d'action sociale et c'est pourquoi notre avis est important, en particulier dans notre relation avec l'État.

Comme chaque année quelques effets d'annonces quelques places par-ci par-là, sans réelle ambition dans un territoire vieillissant où les files d'attente se rallongent et où les solutions pour les personnes handicapées et âgées restent insuffisantes, les reports voire annulations de projets sont un mauvais signal envoyé aux familles.

Oui il y a de vraies questions de fond qu'il faudra bien traiter au niveau national. Elles doivent permettre à la fois le financement à hauteur du besoin de nos compétences d'action sociale mais aussi de donner un sens à notre action locale.

Dans les mesures qui avancent quelques places en EHPAD sont planifiées sur les 4 années à venir tellement peu au regard du vieillissement de la population !

Création de tellement peu de places

pour l'accueil d'enfants et encore moins pour celui des adultes. Certes l'état nous dit que nous sommes au-dessus du calcul de place par habitant, alors la méthode de calcul serait-elle à revoir ?

Pour rappel 150 jeunes adultes, dans la Manche, sont en aménagement Creton par manque de place.

Je vous rappelle la définition cet amendement :

« Les jeunes adultes en situation de handicap accueillis dans en IME pour enfants et qui ne peuvent pas être admis immédiatement dans une structure pour adultes peuvent être maintenus dans leur établissement au-delà de leur 20 ans, disposition temporaire pour 150 jeunes aujourd'hui. »

Le PRIAC, dans la Manche, montre 2 dynamiques distinctes entre 2024 et 2025. En 2024 nous étions dans une phase d'expansion, 2025 change de nature. Certes les investissements se poursuivent mais de nombreux reports et abandons signe que les capacités immobilières humaines et financières sont sous tension.

Vote : le groupe a voté CONTRE



- Comment garantir une véritable égalité d'accès à l'autonomie et aux droits quand les moyens ne suivent pas le rythme des besoins ?
- Comment protéger les plus vulnérables sans renforcer massivement les services publics, les équipes soignantes et les acteurs du medico-social ?

Finalement le PRIAC 2025-2029 montre qu'il y a des objectifs louables mais que sans investissements structurants, sans renforcements des métiers du soin et de l'accompagnement la société inclusive restera un objectif plutôt qu'une réalité

C'est pourquoi, dans ce contexte, l'avis sur le PRIAC relevant de notre relation avec l'État revêt une importance particulière encore cette année.

Si, de votre côté, l'avis favorable avec réserve de l'année passée à un « dont acte avec beaucoup de réserves », pour nous, la position reste, malheureusement, constante : défavorable ! C'est un regret d'ailleurs d'autant plus que les manquements restent les mêmes années après années, comme si tout était figé. C'est bien dommage !

Mais, d'une manière générale, les actions projetées et les financements prévues ne sont pas du tout à la hauteur des besoins notamment pour les enfants en situation de handicap. La prise en charge en pédopsychiatrie est insuffisante, avec un manque de structures et de moyens dédiés. Le vieillissement de la population et les besoins des personnes âgées et handicapées vieillissantes ne sont pas suffisamment pris en compte. Les créations de places en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont trop limitées.

Nous aurions vraiment souhaité que nous puissions, cette année encore, unir nos forces et montrer, par un avis défavorable, que le Département de la Manche est bien plus ambitieux que ce qui est proposé, que les attentes et les besoins du territoire sont bien plus importants. De notre côté nous pensons qu'il est nécessaire d'agir plus concrètement, de façon plus adaptée à la situation actuelle, de mieux anticiper l'avenir et de porter une politique profondément renouvelée pour s'attaquer aux défis que nous avons devant nous : enfance, vieillissement, prise en charge

du handicap etc. En ce sens, le PRIAC nécessite d'être largement révisé.

C'est pourquoi, notre groupe, se positionnera pour un avis défavorable.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



**@gauche.cd50**



[Vidéo](#)



Rapport 1.03 > Actualisation du RDAS de l'autonomie au 1er janvier 2026

12/12/2025

Intervention de Pierre-François Lejeune

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
Le Règlement départemental d'aide sociale est la pierre angulaire de nos politiques en matière d'autonomie, de handicap, de vieillissement, d'hébergement et d'accompagnement des parcours. Base juridique de nos décisions individuelles, il engage des milliers de Manchoises et de Manchois, des familles, des aidants, ainsi que l'ensemble des acteurs médico-sociaux du territoire.

À ce titre, notre groupe a étudié ce projet d'actualisation avec la plus grande attention.

Nous reconnaissons bien sûr la nécessité d'actualiser régulièrement ce RDAS, notamment pour intégrer les évolutions législatives récentes et harmoniser les pratiques. Certaines clarifications vont dans le bon sens : je pense à la définition des absences, au traitement de l'ACTP en établissement, ou encore à la limitation du tarif différencié en EHPAD. Ces ajustements contribuent à rendre l'action publique plus juste et plus cohérente.

Mais nous devons aussi dire clairement que ce document demeure extrêmement technique, et qu'il reste difficilement lisible pour nombre d'élus comme pour les habitants. Une telle complexité nuit à l'appropriation politique et démocratique de nos choix.

À cet égard, nous regrettons que la CDCA, le Conseil départemental de la

citoyenneté et de l'autonomie, n'ait pas été mandatée pour donner son avis. Sa contribution aurait enrichi la réflexion et renforcé la légitimité du document.

Nous souhaitons par ailleurs alerter sur plusieurs dispositions qui, sous couvert de clarification, risquent d'alourdir les obligations pesant sur les familles les plus fragiles : la généralisation des provisions avant admission, les précisions sur les versements d'allocations, ou encore les critères de participation financière dans les services alternatifs à l'hébergement.

Pour toutes ces raisons, notre groupe fera le choix de l'abstention.

Vote : le groupe s'est ABSTENU



[Texte](#)



[Vidéo](#)



Intervention de Dominique Hébert

>



 **[Retranscription]** Comme vient de le dire Alain [Navarret], notre collègue, les choses se passent très bien dans la Commission appui aux territoires, nous trouvons souvent des terrains d'entente dans les projets qui sont mis en œuvre pour conforter, défendre, appuyer, accompagner les collectivités de la Manche. C'est à nouveau une fois le cas sur ce dossier. Même si parfois, dans le passé, il a pu y avoir quelques crispations entre la ville de Cherbourg en Cotentin et le département de la Manche. Lors de la Commission, je le disais aussi avec une pointe d'humour, à l'époque, ce dossier avait été porté par le département à l'insu du plein grès de la ville de Cherbourg-Octeville, à l'époque, ce n'était pas encore Cherbourg en Cotentin. Donc, nous aujourd'hui, c'est une vraie satisfaction. D'une part, parce que ce site va avoir une vraie ambition et, Christelle [Castelein] le confirmera tout à l'heure, autour du

développement d'un site universitaire pour les jeunes. On espère aussi, pour les jeunes du territoire, qu'ils puissent se former avec un cursus de formation qui soit cohérent tout au long de la formation. Parce qu'aujourd'hui il y a des ruptures dans les formations des jeunes entre ce qu'ils peuvent préparer au lycée, il faut qu'ils quittent Cherbourg, qu'ils aillent ailleurs pour finir certaines formations, puis revenir à l'école d'ingénieur demain à Cherbourg. Il faudra que l'on voie, on a un travail à faire avec l'éducation nationale pour travailler à cette cohérence des parcours éducatifs des jeunes si on veut pouvoir les garder sur notre territoire. Parce que c'est important au vu du développement industriel et économique du territoire. Et donc il faut qu'on puisse avoir des formations qui soient adaptées aussi au tissu. Mais je crois que là-dessus, on est tous d'accord. Il y a unanimité et on l'a encore vu au Conseil d'agglomération cette semaine.

Moi ce que je voulais dire aussi, c'est une vraie satisfaction par rapport au PAS [Pôle d'Action Sociale] - certains sont restés sur les appellations des CMS. Aussi et là, en toute intelligence cette fois, on peut le signaler, il faut le signaler lorsque ça arrive - On ne sera peut-être pas sur la même longueur

Vote : le groupe a voté POUR



d'onde en début d'après-midi. Cette fois, le dossier a été intelligemment travaillé avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin qui a accompagné le Département, y compris dans les négociations des tarifs d'achat des locaux de MGEN. Et je crois que là, on peut se dire qu'on atterrit sur un projet qui permettra de maintenir le PAS, tous les acteurs sociaux sur le territoire du quartier des provinces, là où il y a les plus grandes difficultés du territoire. Et je crois que c'est quand même mieux d'avoir nos assistants sociaux sur le terrain en proximité, plutôt que de les avoir délocalisés au sein de l'espace René Lebas. En même temps, au passage, ça permettra de faire une économie au département de plusieurs millions d'euros. Je crois que là, du coup, tout le monde s'y retrouve. Et donc nous voterons évidemment cette délibération avec une belle satisfaction. Que ce soit pour défendre les projets futurs sur l'espace de René le bas, mais aussi pour le maintien de l'implantation du PAS sur le quartier des provinces.

[Vidéo](#)



Intervention de Karine Duval

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues, NLe rapport qui nous est présenté confirme à quel point notre Département doit, encore et toujours, adapter en urgence ses ressources humaines pour faire face à l'augmentation des besoins sociaux, à

commencer par l'Aide sociale à l'enfance et la protection des plus vulnérables.

Nous approuvons naturellement tout ce qui permet de mieux accompagner les enfants, les familles, les agents, et de répondre à nos obligations.

Mais je veux rappeler ici la raison pour laquelle notre groupe s'était abstenu en comité social territorial (CST) : c'est la question de l'internalisation d'une partie des missions du CAUE, dont la fermeture soudaine nous oblige aujourd'hui à absorber en interne des compétences qui relevaient jusqu'ici

d'un organisme spécialisé.

Je viens de l'évoquer, sur le rapport précédant : Nous ne contestons pas l'intérêt de ces fonctions, mais regrettons que le Département doive pallier dans l'urgence une défaillance structurelle extérieure, sans visibilité réelle sur les moyens ou la pérennité. Le CAUE, par son indépendance, sa technicité, la qualité de son accompagnement, était une structure appréciée des élus. Le lisait, dans la presse, le témoignage de soutien du maire de Gonneville-Le Theil, par exemple, à l'occasion d'une

Vote : le groupe s'est ABSTENU



inauguration d'un projet pour lequel il tenait à saluer la qualité de l'accompagnement du CAUE.

Ce rapport met également en lumière un problème désormais structurel : le manque d'attractivité et la difficulté à recruter des personnels qualifiés, que ce soit en PMI, à l'ASE, en ingénierie territoriale ou dans les filières administratives.

Faute de candidats, nous devons élargir les profils de recrutement. C'est pragmatique, mais révélateur d'une fonction publique territoriale sous tension, alors que les exigences et les attentes s'alourdissent chaque année. Le rapport social annuel que j'évoquais au début de cette session, le souligne

avec un recours de plus en plus régulier aux contrats, contrats de projet...

Enfin, nous devons constater que, pour nombre de ces missions — notamment dans le champ social — l'État ne finance quasiment rien, à peine 3 %, et nous renvoie vers des appels à projets chronophages, complexes et surtout non pérennes.

Ce système est épuisant pour nos services, instable pour nos politiques publiques et profondément injuste pour un Département qui fait sa part, et souvent bien plus.

Nous en revenons à ce que nous pouvions dire au début de cette session en particulier à la lecture des résolutions de Départements de

France. Dans un contexte où l'urgence sociale, en particulier sur l'aide sociale à l'enfant, est plus pressante chaque jour, nous aurions surtout besoin que nos équipes se concentrent sur leur métier de base, déjà suffisamment complexe et difficile.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Rapport 5.02 > Taxe aménagement 2026

12/12/2025

Intervention de Karine Duval

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous tenons d'abord à redire combien nous regrettons profondément la fermeture du CAUE. Au-delà d'une structure, c'est un outil de proximité, un accompagnement technique et humain qui disparaît pour nos communes, en particulier les plus petites.

Pour ne pas laisser les petites communes sans appui, nous reconnaissons que le Département fait un

effort important en recréant trois postes. Cet engagement est à saluer.

Mais cette internalisation pose tout de même question. Elle ne pourra jamais totalement remplacer la richesse, la souplesse et l'indépendance d'un CAUE. Et surtout, ne l'oublions pas : si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que l'État n'a pas assuré son rôle.

Comme l'a rappelé très justement Sébastien Fagnen, mon ancien binôme au Département, « La réforme de la taxe d'aménagement a créé une crise budgétaire majeure, mettant en péril un service public essentiel sans que l'État ne prenne la mesure de ses responsabilités ».

Nous partageons cet avis : cette situation

est la conséquence directe d'un désengagement national, dont les collectivités locales doivent aujourd'hui assumer seules les effets.

Nous espérons que le Département continuera à défendre, aux côtés des communes, le retour d'un financement pérenne et sécurisé pour l'ingénierie publique territoriale.

Vote : le groupe a voté POUR



[Texte](#)



[Vidéo](#)



Spécial contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

AVANT LA SÉANCE PLÉNIÈRE

Conférence de presse du 10 décembre 2025

> Valognes



A notre demande lors du mandat précédent, ce projet a été relancé par le Conseil départemental en début de mandature. Dans un contexte qui s'est profondément transformé, nous avons été surpris que l'étude ne soit pas remise à plat, que le projet ne soit pas remodelé et que nous soyons restés sur des principes arrêtés il y a 15 ans ! Ce projet, parce qu'il a des conséquences sur toute la desserte ouest du Cotentin et, au-delà, parce qu'il bloque les financements du Conseil départemental, intéresse l'ensemble du Cotentin. C'est ce que nous avons voulu montrer le 10 décembre à Valognes, deux jours avant une prise de décision importante en séance plénière.

En réunissant des élus de tout le Cotentin, des Maires en particulier, nous avons voulu rappeler que l'amélioration de la desserte routière de l'ouest du Cotentin est une attente de longue date et est devenue, aujourd'hui, une urgence ! Pour autant,

nous ne pouvons rester sans rien dire alors que nous avons la conviction que le projet du Conseil départemental est irréalisable en l'état. C'est bien parce que nous voulons avancer sans attendre, parce que nous ne voulons pas manquer ce rendez-vous avec l'histoire de notre territoire, que nous avons interpellé le Département.

Au cours de cette conférence de presse nous avons voulu montrer :

- Que le projet qui ne pourra être réalisé en l'état ;
- Que le projet ne répond pas aux attentes ;
- Que nous devons anticiper pour avancer autrement sans prendre de retard ;
- Que nous demandions à ce que le Département soit au rendez-vous de l'histoire de TOUT le Cotentin.

C'est pourquoi, nous avons appelé le Conseil départemental à reprendre le chemin du dialogue sur des bases nouvelles.

Oui, nous, élus des territoires, nous prenons au mot le Président Jean Morin, nous voulons être sobres et audacieux. Nous voulons plus encore être innovants et ambitieux. Nous avons demandé solennellement au Conseil départemental :

- De ne pas manquer ce rendez-vous avec l'avenir ;

- D'acter ce que tout le monde sait, c'est-à-dire, l'insoutenabilité du projet présenté ;
- Et de vite se remettre au travail pour construire ce projet que le Cotentin attend... de la pointe de la Hague à la pointe du Val de Saire.



Téléchargez le communiqué de presse en entier

[Texte](#)



@gauche.cd50



[Vidéo](#)



LE MATIN DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

La lettre ouverte aux conseillers départementaux

> Saint-Lô

Le débat sur le contournement sud-ouest est riche, souvent passionné aussi. De notre côté, nous avons voulu être exemplaires dans notre façon de l'aborder, en responsabilité, comme Conseillers départementaux, membres à part entière de la collectivité qui a en charge la réalisation de cette infrastructure routière. Nous avons toujours argumenté nos positions allant même, pour alimenter le débat, à produire des éléments de réflexion alternatifs. Nous avons voulu que le Conseil départemental sorte de l'ornière d'un projet, pour nous, daté. Face à certains sarcasmes ou caricatures de nos positions, nous avons vous, juste avant le débat en séance plénière, prendre le recul de l'écrit, pour donner à nos collègues des clés de compréhension sur un sujet qui, au-delà d'une infrastructure routière, ouvre un débat plus global sur l'aménagement d'un territoire, en l'occurrence, le Cotentin. C'est l'objet de cette lettre ouverte que vous pouvez télécharger en intégralité.

**Téléchargez la lettre ouverte
dans son intégralité**

[Texte](#)



Saint-Lô, le 12 décembre 2025,

Lettre ouverte aux Conseillers départementaux de la Manche

Projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

Délibération du 12 décembre 2025, analyse, réflexions et perspectives : Le Conseil départemental se positionne sur sa vision d'avenir du développement du Cotentin.

Cher.e.s Collègues,

Ce vendredi, nous aurons à prendre position sur le choix du fuseau qui dessinera le contournement sud-ouest de Cherbourg en Cotentin tel qu'il a été imaginé par nos prédécesseurs il y a 20 ans de cela. Nous débattons, bien sûr, en assemblée plénière, dans ce lieu d'expression de la démocratie. En amont de ce débat, qui interviendra juste quelques minutes avant le vote, nous voulions, à travers cette lettre, vous adresser nos éléments de réflexion en prenant le recul de l'écrit. Vous savez comme ce sujet porte à discussion depuis qu'il a été relancé, il y a presque 4 ans maintenant. Le processus de concertation a permis l'expression d'opinions diverses, parfois divergentes. Surtout, en 20 ans, et même au cours de ces dernières années, les perspectives de développement du Cotentin ont beaucoup évolué, tout comme ont évolué les pratiques d'une société qui ne fait plus, du « tout voiture », un dogme, même dans nos territoires ruraux ou péri-urbains.

1. Une position constante et cohérente

Nous voulions, en premier lieu, lever une ambiguïté qui, à force d'être répétée et déformée, devient une désinformation. Non, notre groupe n'a pas changé de position par rapport à ce projet. Nos prédécesseurs, trois mandats en arrière, ont fait le choix des investissements dans les infrastructures portuaires, d'abord, repoussant la construction du contournement à une échéance

PENDANT LA SÉANCE PLÉNIÈRE

Le débat au cours de la séance publique

> Saint-Lô

Vote : le groupe a voté **CONTRE**

Rapport 3-02 > Projet de mandature 2022-2028 - Contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

12/12/2025

Intervention de Thierry Letouzé

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
Alors nous y voilà. Ho, ce n'est pas la fin de l'aventure mais la fin d'un cycle de décisions qui nous a conduit et qui va nous conduire à retenir, ou pas, le dernier des 6 fuseaux qui nous a été présenté au début de cette mandature.

Il est vrai que nous avons rapidement fait un pas de côté par rapport projet porté par la majorité. Pour tout vous dire, le groupe, qui défendait de remettre ce contournement au-dessus des priorités routières, ne s'attendait pas à ce que le projet, ancien, soit repris quasi en l'état. C'est pourquoi Nous avons fait le choix de défendre une autre vision de l'aménagement de la desserte ouest du Cotentin et plus largement, des mobilités sur ce territoire. Notre analyse a été confortée par l'urgence de travailler la question de la sécurité routière, par les perspectives de développement du Cotentin, par la question des mobilités, devenu le centre des enjeux.

Ces choix ont été argumentés, soit ici lors de sessions précédentes soit ailleurs par le biais d'autres vecteurs médiatiques, permettez-moi de faire un bref rappel des arguments que nous avons mis en avant :

- Délai de mise en exploitation trop long au regard des désagréments identifiés dans l'ouest cotentin. D122, D22, 56 entre autres ;
- Non seulement nous allons devoir attendre une décennie, peut-être

deux, mais en fait pour pas grand-chose c'est un impact mineur, voire inexistant. Juste quelques chiffres issus de votre prospective. La longue chasse 6000 avec des pics à 8000 véhicules jours aujourd'hui, demain avec le contournement division par deux. C'est appréciable et il ne faut pas le négliger, mais nous resterons loin des 1000 véhicules jour pour laquelle cette D122 est calibrée ;

- Quant à la D901 au niveau de la gare de Cherbourg en Cotentin, 45 000 V/J aujourd'hui avec le CSO 45000 V/J +/- 8%
- Nous avons évoqué lors de nos prises de paroles l'impact majeur sur la biodiversité, fortement fragilisé, et que dire de la consommation de foncier. L'impact est, tout simplement, insoutenable pour l'environnement... Nous pouvons aussi parler de l'artificialisation de terres agricoles, ce n'est absolument pas ce dont nous avons besoin.
- Consommation de ressources, matière première notamment sur l'installation d'un viaduc - à propos de ce viaduc, je m'arrête un instant sur un élément qui n'a jamais été abordé à savoir le cout de fonctionnement d'un viaduc, contrôle et maintenance qui grèveront d'autant le budget fonctionnement de nos routes ?
- En fin je terminerais avec le projet industriel de l'Aval du futur porté par Orano. Je tiens à rappeler que nos positions sont antérieures à l'annonce de ce projet et donc avec ou sans ce projet notre argumentaire reste viable. D'autant plus que ce n'est pas le seul projet industriel qui va nécessiter l'arrivée de milliers de salariés dans le Cotentin : j'ai en tête les arrêts de tranche du CNPE de Flamanville, ou l'installation de nouvelles activités sur le port de Cherbourg.

Quoi qu'il en soit, notons tout de même que les arguments énoncés par Nicolas Ferrand, Directeur du programme « aval du futur » confortent, ô combien, nos positions.

Ces arguments nous avons voulu les partager avec les élus du territoire afin d'exposer notre positionnement, écouter et entendre le leur. Ils se sont d'ailleurs exprimés avec nous cette semaine. Oui, cher.e.s collègues, si, pour nous, élus de l'opposition, il est parfois difficile de faire le poids dans cette assemblée, face aux services dirigés par la majorité, sachez que nous sommes loin d'être isolés et que nos analyses sont le fruit d'un travail approfondi sur les dossiers, d'une connaissance du terrain et surtout d'échange avec celles et ceux qui y vivent.

De ces rencontres, nous avons rédigé un premier document qui était centré sur la desserte ouest du Cotentin. Nous n'avons jamais eu la prétention de présenter un projet technique, mais simplement, dans l'idée, de vous démontrer que cette desserte peut être abordée d'une autre manière que de tracer un viaduc de 400m dans une vallée d'une incroyable richesse en termes de biodiversité. Le dossier « Sobriété », qui m'a valu quelques quolibets, se voulait être une main tendue de votre opposition monsieur le Président, mais pas seulement, également celle des élus, nombreux, du nord de la Manche. C'est cela qu'ils sont venus vous rappeler mercredi matin à Valognes, nous élus du Cotentin de St Marcouf à La Hague, de St Pierre à Portbail-sur-mer, en passant par Cherbourg-en-Cotentin, Couville, Brix. Nous souhaitons reprendre avec vous le travail et la réflexion sur les conditions d'aménagement nécessaires au Cotentin pour faire face aux défis majeurs du déplacement de demain. Nous ne pensons pas que la proposition que vous faites avec ce fuseau soit à la hauteur de ces enjeux.

Alors cher.e.s collègues, je vais terminer mon intervention en m'adressant directement à vous car par notre vote, nous avons la possibilité de répondre à l'interpellation des élus et d'accepter ainsi cette main tendue. Pourquoi il est urgent de la faire ? Parce que, tout simplement, le projet en l'état est insoutenable et probablement irréalisable :

- Nous avons besoin de 120 ha de foncier pour mener à bien ce projet la CAC en dispose d'une vingtaine et la région, dans le cadre de la création d'une route d'intérêt régionale devait mettre le reste. Mais aujourd'hui elle nous dit qu'elle ne dégagera pas 1 m2 carré ni pour les routes ni pour les pistes cyclables. C'est ce qu'a annoncé le président de région ;
- La partie foncière et donc aujourd'hui dans un flou total
- Sur le financement, l'accord prévoit trois co-financeurs (le département, la région et l'agglomération du Cotentin). Nonobstant le fait que l'agglomération devra passer par un vote, vote qui au regard de ce que l'on entend aujourd'hui n'est clairement pas assuré. La région, autre co-financeur laisse entendre qu'elle pourrait se retirer et cela peut se comprendre. Quelle est l'intérêt régional de cette route ?
- Ajoutons à cela les forts probables

recours, du monde agricole, individuellement ou collectivement, des associations environnementales, d'associations de riverain etc... qui ne feront que retarder davantage un projet déjà trop au long court.

- Et quand bien même ces écueils seraient franchis il en restera un et non des moindres. La DUP. Je ne sais pas si vous avez eu accès au document présenté lors du CoPil de début novembre, mais sachez que l'analyse multicritères qui sera regardés lors de l'instruction de cette DUP place les trois quarts des indicateurs dans le rouge ou le orange. Je ne vois pas dans ces conditions comment l'état pourrait autoriser la réalisation de ce projet.

Donc pas de foncier, pas d'argent, des zones humides à compenser avec toutes les difficultés que l'on suppose. D'où l'urgence, ce matin de dire « stop » et d'engager une nouvelle réflexion, rapidement, pour gagner des années sur les aménagements de sécurité sur le secteur de Douve et Divette, sur, Brix, Couville, Saint-Martin-le-Gréard, Flottemanville, La Hague ce sont ces routes qui forment déjà le contournement sud-ouest...et pour parfaire un aménagement construit pour un territoire moderne, nous devons étendre notre réflexion vers l'est, vers le val de Saire

Et vers l'intégration de l'ensemble des moyens de déplacement, le transport

en commun routier avec la richesse d'un service public de l'agglomération dont la qualité n'est plus à démontrer.

Le transport en commun ferroviaire dont les appels se multiplient dans la presse ces derniers jours (et je pense qu'il serait bon d'auditer les différentes associations qui promeuvent le rail) et je n'oublie naturellement pas le vélo qui n'est pas un problème, mais bien la solution Et je rends de suite à César ce qui lui appartient puisque c'est Jean Claude Braud qui a prononcé cette phrase, cette punch Line devrais-je dire, en commission la semaine dernière.

Voilà mesdames messieurs, je viens de vous faire la démonstration que ce projet ne peut pas se faire et qu'il est donc urgent de cesser d'engager de l'argent public dans des études coûteuses mais vaines.

En exprimant un vote non favorable à ce rapport aujourd'hui, je vous propose de choisir le gain de temps pour les populations et les usagers des routes, les riverains. De préserver l'argent public et d'accepter enfin la main tendue des élus du territoire..

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Rapport 3-02 > Projet de mandature 2022-2028 - Contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

12/12/2025

Intervention de Dominique Hébert

>



Monsieur le Président, un certain nombre d'élus de toutes tendances politiques et représentatifs des pôles de territoire du Cotentin, et nous aurions

pu être largement plus nombreux ce mercredi 10 décembre ont participé à une conférence de presse que nous avons organisée. Ces élus présents à ce RV, transpartisans, représentants la diversité du territoire du Cotentin, voulaient rappeler que l'amélioration de la desserte ouest du Cotentin est une attente de longue date et est devenue, aujourd'hui, une urgence ! Pour autant, ils ne pouvaient rester sans rien dire alors qu'ils ont la conviction que le projet du Conseil départemental est irréalisable en l'état et qu'il ne répond pas aux besoins de leurs territoires. C'est bien parce qu'ils veulent avancer sans attendre, parce qu'ils ne veulent

pas manquer ce rendez-vous avec l'histoire de notre territoire, qu'ils ont interpellé le Département et ses élus.

Ils ont tenu à exprimer que devant la certitude de poursuivre une démarche coûteuse qui n'aboutira pas et occasionnera des retards supplémentaires ; devant la nécessité d'agir ; devant l'urgence d'anticiper et de construire un projet d'avenir, solide, réaliste, adapté, finançable, ils ont solennellement demandé au Conseil départemental d'écouter les élus du territoire qui veulent un projet réaliste et réalisable. Ils demandent de ne pas recommencer l'erreur du

contournement de Marcey les grèves, cette 2x2 voies que même les GPS ne veulent pas prendre !

Aujourd'hui, à travers notre vote, le Conseil départemental a une responsabilité essentielle et doit se demander, à l'image de la démarche partenariale de sa politique contractuelle avec les collectivités locales, comment il peut agir au mieux, en écoutant les élus locaux, pour servir le développement et l'aménagement territorial du Cotentin.

J'imagine que vous avez lu les journaux qui ont synthétisé leurs expressions. Mais pour que vous ayez bien conscience et connaissance de leur position vis-à-vis du projet qui nous est proposé cette après-midi, je vais vous redonner les arguments de ces maires du Cotentin.



La maire de La Hague :

Demande une prise de hauteur, d'avoir une vision globale, de réaliser un réel travail en commun.

Ne pas s'arc-bouter sur un projet ancien, la société change, les mobilités changent, le projet doit lui aussi changer.

Demande des aménagements adaptés et respectueux des territoires, des habitants et des exploitants agricoles.

Sur La Hague 4 exploitations agricoles sont impactées, fragilisées et coupées en 2.

Elle relate les inquiétudes des riverains de la route, la dévalorisation de leurs maisons.

Elle réclame un projet qui doit être compris, partagé et utile et estime que ce n'est pas le cas du projet présenté.

Le maire de Couville :

Le contournement existe déjà : En sortant de la Nationale 13, il va de Delasse à La Hague, via les D56, D22 et D901.

Ces routes ont besoins d'être reprises,

sécurisées sans dépenser 100 M€.

Il souhaite que le trafic continue de passer par sa commune car le flux représente 80% du chiffre d'affaires de ses commerçants et il ne veut pas les voir mourir.

Les maires de Sottevast, de Brix et de Portbail sur mer :

Il et elles se disent en accord avec le maire de Couville et veulent un aménagement harmonieux qui bénéficie à toutes les communes du Cotentin

La maire de Varouville :

Elle rapporte l'avis d'associations environnementales qui considèrent ce projet comme une hérésie.

Elle précise que les salariés du Val de Saire qui travaillent à l'ouest passent par la D24 qui est dangereuse et piégeuse même lorsqu'on la connaît puis enchainent par Delasse, les D56, 22 et 901 et continueront de le faire même après la construction du CSO.

Elle estime que le département n'est pas assez prospectif en quête d'aménagement du territoire.

Elle assure qu'aucun argument en faveur du CSO ne résiste à une analyse approfondie.

Le maire de Cherbourg en Cotentin

Il évoque le fort développement économique sur l'ensemble du Cotentin et au-delà qui nécessite un maillage routier de tout le territoire et pas une seule route.

Il expose la cohérence de toutes les politiques publiques mises en œuvre sur sa commune et dans le Cotentin, cohérence que met à mal le CSO. Il rappelle tout le travail pour la décarbonation du territoire, mettant en avant le mix énergétique autour de la production d'énergies propres (éolien offshore- hydrolien – nucléaire), l'électrification du port pour les paquebots et les car ferries, le ferroutage entre Cherbourg et Narbonne qui supprime 25000 camions des routes en France, l'extension du réseau de chaleur pour alimenter l'hôpital, des bâtiments publics et des milliers de logements sociaux. Les investissements lourds sur le patrimoine pour remplacer les chaudières polluantes et isoler les équipements publics. La cohérence de

ce récit serait annihilée par le CSO, son viaduc, la centaine d'hectares de terres agricoles bitumés, les zones humides détruites.

Au passage, Monsieur le président je m'interroge sur le comment les plans d'atténuation et d'adaptation de nos bilans carbone que vous venez de nous présenter ce matin seront -ils impactés par le CSO ?

Il rappelle que le département n'est propriétaire d'aucun des 120 hectares nécessaires et que les expropriations seront longues et douloureuses pour les habitants et agriculteurs concernés.

Il demande à connaître face aux difficultés financières du département liées aux coupes budgétaires de l'état, et que vous avez encore évoquées ce matin M. le président, quelles politiques publiques départementales seront supprimées pour financer ce dossier ?

Il rappelle que Nicolas Ferrand, le directeur de l'aval du futur d'Orano indique que le CSO n'est pas son sujet, qu'il n'en a pas besoin pour mener à bien son projet industriel d'ampleur. Au contraire, il évoque même de construire un prot au pied de l'usine Orano, de mettre en place un vaste plan de déplacement d'entreprise basé sur le déploiement de transports en commun.

Lorsqu'il interroge les transporteurs ainsi que les transports nucléaires ils indiquent qu'ils ne passeront pas par le CSO pour livrer La Hague et continueront de passer par la sortie Delasse sur la N13.

Il remarque que certains commentaires politiques manquent de cohérence et de hauteur de vue lorsque des élus critiquent le manque de dynamisme du centre ville et que l'enjeu du prochain mandat sera de le revitaliser et que ces mêmes élus veulent contourner ce centre-ville...

Il rappelle les chiffres des études du département qui confirment que le CSO ne désengorgera pas le carrefour de la gare – 2 à 4000 véhicules face aux 45 à 50000 véhicules jours qui y passent. Ce fait est d'ailleurs confirmé par les promoteurs du dossier dans la presse ce matin, et je les en remercie. En effet, ils confirment ce que nous disons à savoir que le CSO n'est pas fait pour les cherbourgeois !

Il souhaite que l'on poursuive le déploiement et le renforcement du réseau de mobilité de Cap Cotentin.

Il évoque l'étude menée par l'agglomération du Cotentin afin de réactiver le réseau ferré avec un tram train, la réhabilitation de petites gares telles celles de Sottevast, Couville, Martinvast en lien avec des parkings relais et des liaisons de bus inters urbains et vers les sites industriels.

Il évoque comme les autres maires la nécessité d'améliorer et sécuriser le réseau existant afin de mailler l'ensemble du Cotentin.

Il demande qu'à travers ce dossier que nous construisions un projet d'avenir pour le Cotentin de 2050.

Le maire de Saint-Pierre église :

Daniel est présent ce matin, il s'exprimera s'il le souhaite mais je peux indiquer qu'il a souhaité que sur ce dossier en dépensant moins on peut faire mieux.

Il souhaite améliorer et sécuriser le réseau routier existant et réclame, à l'instar du maire de Montebourg le désenclavement du Val de Saire vers Montebourg et que l'on préserve les terres agricoles.

Je n'ai pas cité toutes les interventions, ni les échanges en réaction que cette conférence de presse a provoqué auprès de nos collègues maires en aparté du Conseil de l'agglomération du Cotentin mercredi soir.

Tous les avis convergent : écoutez les élus du territoire, tenez compte de leur avis car ils ont le sentiment que ce n'est pas le cas actuellement sur ce dossier !



Mon collègue Thierry Letouzé nous a fait la démonstration que ce dossier du CSO n'est pas réalisable pour des raisons financières et réglementaires. Sur le plan financier à cause du désengagement de la région, tel que M. le président, vous en avez connaissance depuis quelques semaines et ce qui a été confirmé hier dans les médias par le

président de région qui a annoncé qu'il n'y aura plus aucun projet routier de financé. Sur le plan réglementaire aussi puisque lors de la conférence régionale sur le ZAN, et le compte rendu de cette réunion rédigé par notre collègue Charly Varin nous l'apprend, le président de région, encore lui, a exclu des quotas régionaux tous les projets routiers et cyclables.

Au regard de ces éléments, pouvez-vous M. le président nous expliquer comment le département va pouvoir financer le CSO et comment vous pouvez apporter une garantie totale à ceux qui le souhaite et à qui vous vous adressez qu'il sera réalisé ?

Pouvez-vous M. Varin nous confirmer que le CSO ne sera pas intégré dans les quotas des enveloppes mutualisées de la région sauf à être réalisé avant 2030 ?

Et pour conclure je veux m'adresser à vous tous mes chers collègues car dans cette assemblée vous, qui êtes d'opiniâtres défenseurs de la ruralité et du monde agricole. Et vous avez raison d'y être attaché car cela fait partie de notre précieux patrimoine local et national.

Je vous invite à regarder Monsieur Féron et sa fille Leïla assis dans le public, ici. Ils n'ont évidemment pas le droit de s'exprimer ici, aussi je vais me faire leur porte-parole. Monsieur Féron est agriculteur, il exploite sa ferme avec sa famille depuis des décennies. Sa fille présente à ses côtés veut prendre sa succession et faire vivre encore longtemps cette exploitation familiale.

Mais voyez-vous, le tracé que vous proposez au vote aujourd'hui traverse dans toute sa longueur leur exploitation. Ce tracé prévu sacrifie toutes possibilités d'exploiter. Ce projet, selon ses propres mots tue sa ferme ! Et notre collègue M. Fortin Larivière peut le confirmer puisqu'il a été s'en rendre compte sur place.

Alors, devant ce qui est vécu comme un drame par M. Féron et sa fille, qu'une simple expropriation ne réparera et ne compensera jamais le fruit d'années de labeur, de sueur mais aussi de bonheur ainsi que la destruction de l'avenir professionnel auquel s'est préparé Leïla la fille de M. Féron.

Mes chers collègues, vous avez le

choix, faites-le en responsable politique, en liberté et en conscience. Ne le faites pas seulement par suivi d'une consigne de vote.

Et comme nous l'a dit ce matin notre collègue Philippe Gosselin sur un autre dossier, tournez-vous vers l'espoir, l'espoir d'accompagner un territoire vers un développement économique florissant, l'espoir d'aménager et de sécuriser le réseau routier du Cotentin au service de tous ses habitants et pas seulement quelques-uns.

Bref, libérez vous d'un Cercle qui nous ferait tourner en rond pour un dossier qui ne verra jamais le jour et gaspillera l'argent publique qui se raréfie.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Le scrutin

En vertu de l'article 50 du règlement intérieur, le secret du vote a été demandé par plus de 1/6ème des membres et s'est donc appliqué sur cette délibération.

Le résultat du scrutin est :

- 37 votes pour
- 15 votes contre
- 1 abstention



[@gauche.cd50](#)



Retour sur la séance plénière du 12 décembre 2025
Débat sur le projet de contournement sud-ouest de Cherbourg

[Vidéo](#)



Rencontre avec l'association "Au fil de l'eau" > 27 janvier 2026

Le mardi 27 janvier, nous nous sommes rendus dans les locaux de l'association "Au fil de l'eau" à Cherbourg-en-Cotentin.



Depuis plus de trente ans, l'association joue un rôle déterminant dans l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion, de fragilité psychologique ou de grande précarité sociale. Créée en 1992, elle s'est construite autour d'un principe simple mais fondamental : offrir un espace d'écoute, de soutien et de reconstruction à celles et ceux qui en ont le plus besoin. "Au fil de l'eau" accompagne chaque année près de 500 personnes, organise une quinzaine d'événements et s'appuie sur un réseau solide de

partenaires institutionnels, associatifs et privés. Sa force réside dans sa dimension humaine : une équipe engagée, une proximité réelle avec les publics, et une capacité à proposer des réponses adaptées à des situations souvent complexes.

L'association développe aujourd'hui trois axes majeurs d'intervention :

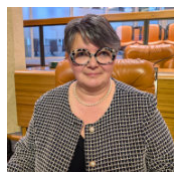
- L'insertion par l'activité économique, notamment via La Cartonnerie, qui emploie 12 salariés en parcours d'insertion : le taux de sorties positives a atteint 88 % en 2024 : un résultat exceptionnel.
- Un lieu d'écoute psychologique.
- La supervision et l'animation de groupes de parole destinés aux professionnels du secteur social.

Nous avons échangé avec des dirigeants engagés depuis plusieurs dizaines d'années dans les actions de l'association. Ils sont aujourd'hui inquiets d'une situation financière critique. Les réductions budgétaires,

notamment celles du Conseil départemental, fragilisent directement la pérennité de la structure. C'est pour défendre ce laboratoire de l'insertion globale que nous avons interpellé le Président du Conseil départemental afin de trouver une solution rapide.



Vos élus



Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Affaires générales



Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



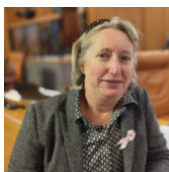
Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Action sociale



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

Calendrier

Séances plénières :

- Vendredi 13 février 2026 à 9h30
- Vendredi 3 avril 2026 à 9h30 (budget)

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Il est possible de les revoir en différé à cette adresse :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/sessions>

Commissions permanentes :

- Vendredi 13 février 2026
- Vendredi 13 mars 2026
- Vendredi 9 avril 2026
- Vendredi 22 mai 2026
- Vendredi 12 juin 2026

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

Consultez les délibérations :

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site manche.fr :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/actes/tous-les-actes>

La lettre

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 14 > janvier 2026

Directrice de publication : Karine Duval

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : [@gse_cd50](https://twitter.com/gse_cd50)

Facebook : facebook.com/gse.cd50

Youtube : [@gauche.cd50](https://youtube.com/gauche.cd50)